



Embauche d'un membre de la famille

Par **arediens**, le **16/04/2013 à 15:20**

bonjour suite à la mutation d'un agent titulaire de la commune, après la déclaration de vacance de poste auprès du centre de gestion et la publication de la candidature sur emploi-territorial.fr. Nous avons embauché un jeune sur une période de 2 mois qui n'a malheureusement pas fait l'affaire. A la suite de quoi c'est le concubin de la fille de Mr le Maire qui a été embauché, comme stagiaire dans un premier temps bien sur. Certaines personnes sur la commune trouvent à faire. Mr le Maire a t-il commis une erreur ? Merci pour votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **19/04/2013 à 14:54**

Bonjour n'étant stagiaire point d'irrégularité. Attention aucune rémunération ne saurait être versée. Restant à votre disposition.